



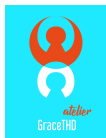
agence nationale
de la cohésion
des territoires



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrôle technique PFTHD

Atelier GraceTHD – 23 novembre 2022



Cette doctrine de l'ANCT vise à clarifier l'exécution du soutien de l'Etat sur le volet technique

- Cette présentation vise à expliciter les **contrôles techniques** opérés lors des versements et le niveau d'information requis présent dans les pièces techniques justificatives (DOE par exemple)
- Elle détaillera l'articulation avec les **rapports d'avancement** – dans la continuité des rapports annuels transmis aux porteurs de projets, **les schémas d'ingénierie mis à jour et les éventuels contrôles terrain** prévus dans le cadre de l'exécution des conventions de financement
- Cette présentation a été réalisée devant les porteurs de projets RIP en juin 2022
- Une phase de consultation est en cours de réalisation : des échanges en bilatéral ont d'ores et déjà commencé avec les porteurs de projets les plus avancés, certains AMO et les 5 opérateurs d'infrastructure



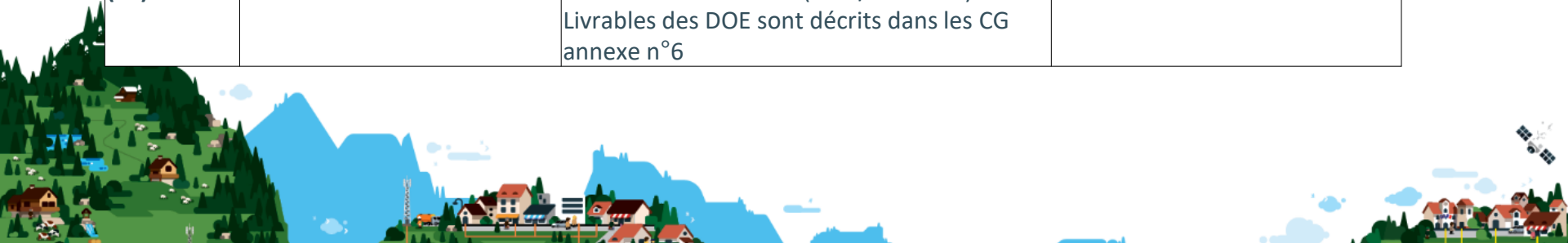
Les résultats des audits sur les câbles optiques menés par l'ANCT permettent de tirer des premiers enseignements utiles sur la qualité technique des réseaux

- **La nécessité d'obtenir et de contrôler une documentation organisée, complète et cohérence avec le terrain** notamment s'agissant des données informatiques modélisant les réseaux THD
- **L'utilité de réaliser des audits sur le volet technique par les acteurs du Plan France THD** - collectivités et opérateurs - afin de maîtriser la qualité technique des déploiements et de l'exploitation
- **L'importance du respect des recommandations de l'ANCT dans le cadre des RIP**



Les conventions de financement prévoient des pièces justificatives précises à fournir notamment lors des versements et du rapport d'avancement

Convention	Articles	Pièces justificatives techniques	Éléments complémentaires
Conditions générales (CG)	§4 - Rapport d'avancement (RA)	Volet technique : Tableur d'indicateurs cf. annexe 6 Base patrimoniale (GraceTHD v3) Inclus toutes les composantes	Note explicative transmises cf. collecte annuelle des RA cf. recommandations GraceTHD §1.4.1 (application v3 lors de l'exploitation)
	§5.2 - Réalisation du Projet	Mise à jour de l'architecture cible (format SIG)	Mutualisation avec le RA
	§5.5 - Contrôle	Contrôle des infrastructures (audit sur le terrain) Recours à un prestataire possible	
Conditions spécifiques (CS)	§1.3.2 - Pièces demandées lors demandes de versement	Totalité des DOE pour l'ensemble des composantes et des pièces spécifiques concernant la collecte (NRO/A et FttN) Livrables des DOE sont décrits dans les CG annexe n°6	cf. infra



Dans une logique de rationalisation, l'ANCT adapte les données demandées lors des versements

Principales composantes	Lors des versements intermédiaires et du solde		Contrôles réalisés
	Systématique	Spécifique	
Collecte NRO/A	PV réception	Tracés SIG (NR, cheminement)	Cohérence entre les tracés et le linéaire déclaré (UO)
Collecte FttN		DOE très allégés (NR, cheminement et câble)	Complétude des données de gestion des infrastructures et dimensionnement (y.c. capacité) du GC et de l'optique
Desserte FttH	PV de réception, IPE		Absence de contrôle des données SIG lors des versements intermédiaires Contrôles à réaliser au plus tard lors des soldes
Raccordement FttH			

[Évolutions 2022]

Renforcement de la demande de disposer de la base patrimoniale dans le **cadre des rapports d'avancement**
 Annonce d'auto-contrôles à réaliser dès l'année prochaine (2023)



[Objectif à terme]

Pouvoir s'appuyer sur les contrôles réalisés au fil de l'eau dans ces rapports

Le corpus technique du PFTHD est étoffé et fortement interconnecté entre les services de l'État dans un cadre réglementaire et européen contraint

Entité	Document juridique	Référence	Année/version
CE <i>Aides d'Etat</i>	Lignes directrices	2013/C 25/01	2013
	Régimes	N330/2010	2011
		SA.37183	2015
ARCEP	Décisions	n° 2009-1106	2009
		n° 2010-1312	2010
	Recommandations	Mise en œuvre de la complétude	2015
		Recueil du comité expert fibre et avis	2013 V1 et V1.1, 2014 V2, 2015 V3, 2016 V4, 2017 V5, 2018 V6, 2019 V7, 2020 V8, 2021 V9, 2022 V10
ANCT	Soutien financier de l'Etat	Cahier des charges de l'appel à projet RIP - PFTHD	2013, 2015, 2017, 2020
		Convention de subvention entre la CdC et la CT	2013, 2015, 2017
		Conditions générales et spécifiques	
	Recommandations	Conception et topologie BLOM GC et déploiement BLOM Déploiement de la BLOM sur support aérien	2015 v1
		Mise en œuvre de GraceTHD (v3)	2020 V1 et V1.0.1

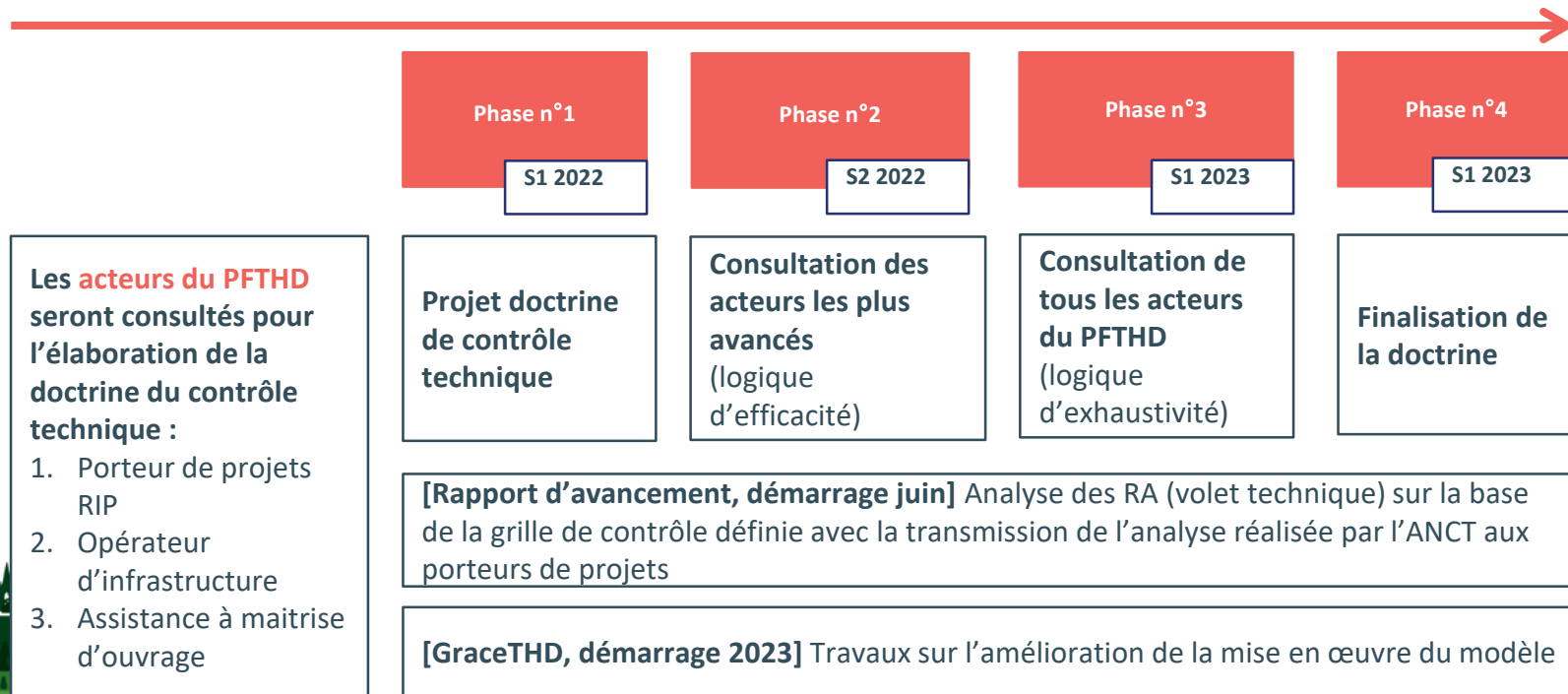
Lors des rapports annuels, l'ANCT souhaite s'appuyer sur des contrôles internes à réaliser par les CT et l'analyse de la base patrimoniale

Livrables	Items	Contrôles à réaliser
Données SIG	Tableur relatifs aux indicateurs Base patrimoniale au format GraceTHD v3 Données à jour des déploiements et de l'exploitation Conteneur n°3 du format GraceTHD V3	Sur la base du corpus technique du PFTHD Qualité de la modélisation et cohérence des données : : conformité conteneur 3 de GraceTHD, cohérence géographique, cohérence avec IPE et CPN et cohérence avec les données fournies lors de l'instruction et du conventionnement ; Couverture du territoire : couverture à 100% de la ZIPU, exhaustivité du nombre de logements, analyse de la qualité du renseignement des adresses ; Respect des règles de dimensionnement : génie civil et optique (NRO, SRO et PBO notamment), maîtrise du bilan optique (distance) et analyse des caractéristiques des infrastructures ; Qualité des ouvrages de génie civil et des équipements optiques, appréciation du matériel sélectionné (type de fibres), réalisation du contrôle documentaire et terrain ; Réutilisation maximale des infrastructures existantes de génie civil ou optique incluant notamment la collecte FttN (MED)
	Mise à jour de l'ingénierie Conteneur n°2 (préconisé) Mutualisation possible avec la base patrimoniale	
Mémo d'auto-contrôle (à partir de 2023)	Grille d'analyse selon les points de contrôles que l'ANCT va co-construire avec les acteurs	
	Présentation des contrôles internes documentaires et terrains (présentation synthétique de la méthodologie, livrables intermédiaires (PV), modèle d'organisation de la documentation, quelques DOE illustratifs, résultats d'audit terrain)	

L'ANCT peut réaliser des audits – documentaires ou terrain – supplémentaires ciblés aléatoirement ou sur critères

Type d'audit	Exemples	Contrôles qui pourraient être réalisés par l'ANCT
Audit sur la documentation (DOE)	(1) Livrable spécifique du DOE sur la totalité du périmètre (ex : mesures de réflectométrie) (2) Echantillon de DOE (par exemple, DOE complet pour 10 % des zones arrières de NRO) (1) + (2) Un mixte des deux solutions	1. Complétude et cohérence des livrables, complétude de la documentation (information non renseignée dans les données GraceTHDv3) ; 2. Respect des autorisations nécessaires à la gestion des réseaux (urbanisme, domaine public et privé, accès infrastructures de génie civil et optique) ; 3. Vérification des modalités de réalisation des contrôles, des tests et des mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure de génie civil et optique.
Audit terrain	Accès aux infrastructures - génie civil et optique (collecte, transport et distribution y.c. branchement)	1. Bonne localisation des ouvrages - génie civil et optique, cohérence des données et leur repérage sur le terrain (étiquetage) ; 2. Fonctionnement du réseau optique et qualité de la pose contrôlés par la réalisation de tests et de mesures optiques et des contrôles visuels ; 3. Qualité des infrastructures d'accueil <i>a priori</i> par un contrôle visuel même si des contrôles plus poussés peuvent être envisagés.

La doctrine sera construite avec les acteurs du PFTHD et finalisée pour S2 2023 en concomitante du contrôle des RA et des travaux GraceTHD



Merci de votre attention
Questions / Réponses

